

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 24 (1873)
Heft: 7

Artikel: Réunion des employés forestiers du Canton de Zurich en 1873
Autor: Landolt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réunion des employés forestiers du Canton de Zurich en 1873.

Les employés attachés à l'administration des forêts dans le canton de Zurich se sont réunis à Eglisau les 14 et 15 mai derniers. Trois questions furent soumises à la discussion générale :

1. Que peuvent faire les autorités forestières cantonales pour engager les communes et les corporations propriétaires de forêts à éléver convenablement le traitement de leurs gardes forestiers ?
2. Dans quelle mesure doit-on favoriser les conversions de taillis composés en futaies, et quelle est la meilleure méthode pour opérer ces transformations ?
3. L'administration des forêts doit-elle faire des démarches pour hâter l'introduction des mesures métriques ?

Le but de l'excursion était les forêts communales de Rafz et d'Eglisau et le Gruetholz, forêt appartenant jadis au couvent de Rheinau, et qui est située près de Jesten dans le grand duché de Baden.

Voici les résultats des discussions sur les sujets proposés.

ad. 1. Un certain nombre de propriétaires de forêts ont récemment élevé le traitement de leurs gardes dans une mesure satisfaisante ; il faut citer au premier rang les villes de Zurich et de Winterthur, qui leur allouent une somme annuelle de 1200 fcs. En revanche beaucoup d'autres communes ne donnent à leurs gardes qu'un salaire dérisoire avec lequel il leur est impossible de remplir les devoirs que leur impose le règlement. La disposition de la loi forestière destinée à faciliter une amélioration à cet égard en engageant les communes et corporations propriétaires de petites étendues de forêts à se réunir pour établir en commun un même garde forestier, n'a reçu son application que dans une faible mesure. Les autorités veulent avoir leur garde forestier sous la main, parce que dans les petites corporations il remplit aussi les fonctions d'huissier, et les propriétaires de forêts ne paient pas volontiers leur part de traitement à des gardes habitant d'autres communes ; souvent aussi la situation des forêts rend l'entente difficile entre les communes voisines. Il ne reste donc guères d'autre ressource que d'agir par voie de

persuasion en cherchant à convaincre les propriétaires de forêts qu'ils doivent offrir à leur garde un traitement en rapport avec leur service, comparé aux salaires que dans d'autres domaines on paye pour des fonctions plus ou moins semblables.

ad. 2. Toutes les fois que les circonstances sont également favorables aux taillis et aux futaies le produit des taillis composés demeure, en quantité et en qualité, sensiblement inférieur au produit des futaies. Dans la forêt dite du Stiftswald, dans laquelle les conditions de production et de fertilité ont été étudiées avec une très-grande exactitude, on aménage avec des soins égaux et sous des conditions identiques la futaie et le taillis ; or le facteur de production des futaies, dans lesquelles le hêtre prédomine et dont la révolution est de 80 années, est pour les produits principaux de 98 pieds cubes et celui des taillis composés, dont la rotation dure 30 ans, est de 70' c. ; si l'on fait entrer en compte les produits des éclaircies, la production annuelle des futaies s'élève à 133' c., tandis que celle des taillis composés n'atteint que le chiffre de 81' c. De ces données il résulte évidemment que la conversion des taillis en futaies équivaut à une forte augmentation des produits et qu'elle peut être chaudement recommandée ; on devra excepter toutefois les bas fonds sur les bords des rivières et les taillis de chêne bien garnis exploités pour l'écorce dans les conditions où la valeur de ce produit compense et au delà l'infériorité de l'accroissement ligneux. Quoiqu'il en soit il faut aussi se tenir en garde contre un engouement trop absolu pour ces transformations, soit par ce que le taillis composé offre la meilleure occasion d'élever en très-bonne qualité et dans toutes les dimensions désirables, ces bois de chêne dont les prix augmentent de plus en plus, soit aussi parce que toute transformation un peu importante nécessite des sacrifices temporaires d'autant plus considérables qu'il existe une plus grande différence entre la durée de la révolution du taillis et celle de la futaie à établir, surtout si le balivage ne présente pas un fort matériel.

Le procédé à suivre pour opérer la conversion des taillis composés, dépend naturellement des conditions dans lesquelles ils sont placés et de l'état dans lequel ils se trouvent. S'ils renferment des baliveaux capables de porter de bonnes graines et que le sol soit propre à la germination des semences forestières,

il convient en général de chercher à obtenir la régénération naturelle, et de maintenir à cet effet dans le nouveau boisé les meilleures essences feuillues en aussi grand nombre que possible. A défaut de ces circonstances favorables, on fera mieux d'exploiter par coupes rases, pour ensuite extirper les vieilles souches et planter sur la surface des coupes les essences qui répondent le mieux au but qu'on doit se proposer. Lorsqu'une grande partie du sous-bois consiste en rejets de bois durs croissant sur des souches jeunes encore, ou lorsqu'il renferme beaucoup de perches de résineux en bonne croissance, on doit chercher par des éclaircies opérées avec discernement à maintenir ces boisés en bon état d'accroissement jusqu'à l'âge de 50 ou 60 ans, âge auquel on pourra les traiter immédiatement comme futaies. De tels boisés conviennent alors fort bien pour couvrir la diminution des produits qui sans cela se ferait sentir encore dans la période de la transformation correspondante à la seconde rotation du tail-lis composé.

ad. 3. Il est à désirer que les autorités fédérales puissent introduire prochainement l'usage obligatoire des mesures métriques. En attendant il ne convient pas de faire des démarches pour obtenir l'introduction facultative de ce système dans l'administration des forêts cantonales, parce que l'existence simultanée de l'ancienne et de la nouvelle mesure occasionnerait beaucoup de confusions, et cela sans faciliter considérablement le passage de l'une à l'autre.

Conformément au programme on fit une excursion dans les forêts communales d'Eglisau et de Rafz.

La forêt appartenant à la commune d'Eglisau occupe une étendue de $346\frac{3}{4}$ arpents d'un terrain en plaine, le sol est graveleux, sec, superficiel ou de profondeur médiocre, le sous-sol est un banc de cailloux, le pin sylvestre forme presque à lui seul tous les boisés. Depuis bientôt 40 ans on ensemence régulièrement les coupes chaque année, depuis 30 ans on fait précéder le semis d'une exploitation agricole qui dure de 2 à 3 ans. Les vieux peuplements aussi bien que les perchis d'âge moyen et les jeunes fourrés sont en bon état de croissance et forment un couvert tout à fait satisfaisant. Les fourrés de 1 à 20 ans occupent 57,3 arpents, les perchis de 21 à 40 ans occupent 103,3 arpents, ceux de 41—60 occupent 70,7 arp., et 132,3 arp. sont couverts

de boisés dont l'âge dépasse 60 ans. Le pin sylvestre convient admirablement pour la situation et le sol, néanmoins on devrait songer à lui associer un peu de hêtre pour mieux protéger le sol.

Une petite partie seulement des forêts communales de Rafz se trouve aussi dans la grande plaine du Rafzerfeld, la plus grande partie occupe le chainon molassique qui s'appuie contre les roches calcaires du Jura au Nord et à l'Ouest de cette plaine. Le sol de la partie plate a la même constitution et présente les mêmes conditions que dans la forêt d'Eglisau, sur les hauteurs et leurs versants les cailloux manquent et le sol sans être trop compact, contient néanmoins plus d'argile.

L'aire forestière de la commune de Rafz a subi de nombreux changements depuis environ 25 années,

On a défriché pour les transformer en champs :

en 1845	45 $\frac{1}{4}$	arpents
" 1848	30	"
" 1852	70 $\frac{1}{2}$	"
" 1855	13 $\frac{1}{2}$	"
" 1863	95 $\frac{1}{4}$	"
total		254 $\frac{1}{2}$ arpents.

D'autre part la commune a fait l'acquisition :

en 1833 de	115	arpents
" 1862 "	211	"
total		326 arpents.

Plus des deux tiers, soit 220 arpents des terrains achetés par la commune étaient déjà en forêt, 106 arpents étaient des champs et des prés, mais 80 arpents de ces derniers ont été boisés depuis leur acquisition, 216 arpents sont situés sur le territoire badois. De vieux chênes formaient les peuplements sur 167 arpents des terrains défrichés.

254 $\frac{1}{2}$ arpents sont couverts de taillis simples et composés, le reste est peuplé de futaies, dans lesquelles les résineux, et spécialement le pin sylvestre, prédominent en général. La proportion des classes d'âges n'est pas favorable, la plus jeune classe est de beaucoup la plus fortement représentée ensuite des nombreuses transformations qui ont été opérées. Les futaies, particulièrement celles dont les boisés sont encore jeunes, montrent qu'elles sont soumises à un traitement convenable, elles sont

en bon état de croissance et forment un couvert satisfaisant. Leur accroissement annuel est presque le double de celui des taillis. La durée de la révolution est de 80 années pour les futaies et de 25 ans pour les taillis.

Cette excursion offrit une excellente occasion d'observer le pin sylvestre, le mode de régénération de cette essence et le traitement qu'on doit lui appliquer.

Elle fut terminée par une visite à la forêt du Gruetholz située près de Jestetten, et qui appartenait jadis à l'ancien couvent de Rheinau. Cette forêt fut vendue très cher en 1862 à des spéculateurs, qui en exploitèrent la plus grande partie d'une manière très irrégulière et sans se soucier de la régénération, et comme ils ont mal fait leurs affaires et sont incapables de payer leurs dettes, la propriété va prochainement en retomber dans les mains de l'état. Elle offre tout à fait l'image de la dévastation et il faudra désormais beaucoup de temps et d'argent pour la réintégrer dans un état quelque peu régulier.

Les 20 et 21 mai eurent lieu les excursions usitées avec les autorités et les gardes forestiers des communes et corporations propriétaires de forêts et auxquelles s'associent ordinairement des propriétaires de bois privés. Cette année les forêts à visiter ont été choisies dans le 1er et le 2me arrondissement forestier, le tour du 3me et du 4me viendra l'année prochaine. La première excursion eut pour but la forêt de la corporation de Zollikon, on y compta 116 assistants, le but de la 2me à laquelle 104 visiteurs prirent part, fut les forêts de la commune d'Elgg.

La forêt de la corporation de Zollikon est une futaie dans laquelle les résineux prédominent de beaucoup sur la plus grande étendue, tandis qu'une petite surface provenant de la conversion d'un taillis composé, est essentiellement peuplée de hêtres. Une parcelle de cette forêt est encore à l'état de taillis composé, mais on est en voie de la transformer en futaie. Le sol est argileux, passablement compacte, mais riche en humus et en moyenne très-fertile ; l'exposition, une pente doucement inclinée à l'ouest est favorable à la production du bois.

L'attention des visiteurs a été principalement dirigée sur la culture du mélèze, sur la conversion des taillis composés en futaies, et sur l'opportunité de consacrer plus de soins à la culture du sapin blanc et du hêtre.

Le mélèze réussit ici admirablement et peut rendre d'énormes services mêlé à en faible proportion avec le hêtre, l'épicéa et le sapin blanc. Dans une parcelle forestière vendue l'hiver dernier par l'état à la corporation, se trouve un petit peuplement de mélèzes semés en essence pure sur $4\frac{1}{4}$ arpents en l'an 1830. Dès 1850 à 1870 soit entre la 20me et la 40me année de l'âge du boisé, on y a exploité par arpent 2050 pieds cubes de bois d'éclaircies, soit en moyenne 1 moule normal par an et par arpent. Actuellement il est vrai, ce peuplement est un peu clair, mais on a reboisé les vides par une plantation de hêtres et le matériel est encore à peu près équivalent à celui d'un boisé d'épicéas du même âge.

En opérant la conversion des taillis composés en futaies on s'efforce d'élever des boisés qui présentent un bon mélange de bois feuillus et résineux. A cet effet on cherche à établir une coupe d'ensemencement pour obtenir au moins par places un bon recru de hêtres, puis on fait bientôt suivre la coupe définitive, après laquelle on plante dans toutes les lacunes de bons plants de résineux. On réserve d'ailleurs quelques baliveaux de chênes de belle venue tandis qu'on enlève diligemment tous les rejets de souche qui nuisent au jeune peuplement.

Le reboisement des coupes de résineux s'effectue régulièrement depuis environ 40 ans et cela, sans exploitation rurale intermédiaire, immédiatement après la vidange de la coupe. Jusqu'à ces derniers temps on favorisait principalement l'épicéa dans ces cultures, sur de grandes étendues même on ne plantait uniquement que cette essence; aujourd'hui on s'applique à lui associer le sapin blanc et le hêtre et, là où le sol est plus sec, le pin sylvestre et le mélèze. Les jeunes peuplements sont partout bien soignés, ils montrent un vif accroissement et l'on n'y rencontre pas de lacunes.

Les forêts communales d'Elgg comprennent une étendue de $1114\frac{3}{4}$ arpents, dont 1101 arpents sont réellement couverts de bois et $13\frac{3}{4}$ arpents sont en prairies. Elles sont divisées en quatre parcelles, qui recouvrent les sommets et les flancs des collines dont la ville est entourée; tous leurs boisés sont des futaies dans lesquelles les résinenx prédominent sauf quelques exceptions sans importance. Sur les hauteurs, le sol est en général fertile par places même de qualité distinguée, sur les pen-

tes il est dans la règle moins profond et plus maigre. La commune a récemment acquis un domaine de 83 poses qu'elle a boisé avec bon succès. Les priviléges qui existaient anciennement en faveur d'un grand nombre de propriétaires de domaines ont été rachetés vers l'an 1830, ensorte que les forêts sont aujourd'hui franches de servitudes et propriétés exclusives de la commune.

Dans ces forêts aussi il y a bientôt 40 ans que l'on reboise tout à fait régulièrement les coupes et cela également sans faire précéder les cultures d'une exploitation agricole temporaire. Les vieux boisés sont composés d'épicéas, de pins sylvestres et de sapins blancs, mélangés par places avec des hêtres, la prédominance appartient à l'une ou l'autre de ces essences suivant les conditions du sol. Dans les jeunes peuplements, qui ont été pour la plupart formés par des plantations, c'est l'épicéa qui prédomine de beaucoup sur les sols fertiles ; sur les pentes maigres et sèches le pin sylvestre, le hêtre et par places aussi le mélèze lui ont été associés. Le sapin blanc n'est que faiblement représenté dans les jeunes fourrés ; dans les derniers temps on a mieux compris l'utilité de favoriser cette essence, aussi conserve-t-on avec soin les recrus naturels qui s'en propagent sous les vieux boisés, sans négliger d'en planter aussi de bons plants repiqués en mélange dans les cultures. On consacre d'ailleurs aussi plus de soins au hêtre et on le favorise surtout sur les pentes sèches, exposées au soleil.

Les jeunes peuplements sont partout en bon état, plusieurs, même de grande étendue, sont vraiment distingués ; les plantations d'épicéas de 10 à 30 ans qui recouvrent le Gugenhart comptent parmi les plus belles cultures de notre canton. Depuis quelque temps on construit les chemins d'après un plan tout à fait rationnel.

Ces excursions avec les autorités et les gardes forestiers se terminent régulièrement par un dîner en commun, payé par la caisse forestière cantonale, et pendant lequel on récapitule ce qui a été vu et dit : il y règne toujours, même lorsque le temps est peu favorable, une franche gaité. Landolt.